Vivre à St-Girons

Février 2012

LE JOURNAL DE VOTRE VILLE



Editorial



« En ce début d'année, j'adresse à chaque Saint-Gironnais et à chaque Saint-Gironnaise mes vœux les plus sincères pour que 2012 leur réserve une vie bonne et heureuse.

J'ai été, vous le savez, pleinement à vos côtés dès le début de mon mandat. Je reste plus que jamais dans l'action pour continuer à faire de la « maison Saint-Girons » un lieu que vous aimez habiter, où vous appréciez de vivre et d'être ensemble.

Nous nous trouvons, il est vrai, tributaires de la conjoncture économique et des difficultés sociales qu'elle entraîne. Notre ville, comme tant d'autres a eu à en subir les effets.

Ces effets, je ne me suis pas contenté de les atténuer. J'ai aussi, et surtout engagé des actions destinées à poser les bases d'un nouveau départ.

Les aménagements du centre-ville rendent déjà notre cité plus attractive, pour les habitants comme pour les visiteurs. Le site de Lédar devrait bientôt cesser d'être le désert qu'il était devenu.

Oui, c'est une satisfaction pour moi et en tout premier lieu parce que vous en serez, je n'en doute pas, les bénéficiaires, Saint-Girons reprend aujourd'hui des couleurs et une vitalité à la hauteur du Pays du Couserans dont elle est la capitale.

La preuve en est ce projet de centre aquatique porté par le Pays, promis à devenir à la fois expression et outil de notre développement économique et social.

C'est bien dans cette perspective d'un dynamisme retrouvé que nous avons engagé une réflexion à laquelle vous serez bientôt invités à participer et qui permettra d'élaborer pour Saint-Girons son PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce dernier constituera notre référence pour l'aménagement futur de notre cadre de vie.

Je crois donc que nous pouvons vous souhaiter, sur ces bases-là avec l'ensemble de l'équipe municipale, une très bonne année 2012. Pour autant bien entendu qu'au niveau des instances de décision et des structures de pouvoir dont nous dépendons tous, il sera fait en sorte de préserver l'égalité de tous les citoyens.»

Votre maire, François Murillo

En première ligne

Une politique urbaine à long terme

Pour répondre à ses obligations légales en matière d'urbanisme, en conformité avec la loi SRU de décembre 2000 et afin de réaliser son projet pour le développement de Saint-Girons, la municipalité a engagé la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Deux précédentes éditions du journal de votre ville « Vivre à Saint-Girons » ont déjà abordé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- l'une définissait les idées générales du PLU
- l'autre, après analyse du POS existant, précisait les objectifs globaux du PLU à mettre en oeuvre à Saint-Girons (n° spécial mi-mandat mai 2011).

Dans ce numéro nous allons répondre à la question de la vocation du PLU et vous exposer le cheminement qui nous a amenés à passer du POS à ce dernier.



Le philosophe Michel Serres, répondait ainsi à un journaliste : « ce qui m'a le plus frappé au cours du dernier siècle, c'est l'évolution de la population française qui comptait 70 % d'agriculteurs au début du siècle et 1 % à la fin du siècle (...) le rôle du gouvernant est d'éclairer les voies de l'avenir et non de prendre en compte les passions du moment qui doivent être réfléchies. Les projets doivent être mis en cohérence. »

Dans une société qui change, l'urbanisme participe à la recherche du « bien vivre de l'homme ».

De manière générale, l'évolution, en matière d'urbanisme, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale peut se décomposer en 5 grandes phases qui ont conduit au PLU :

- la reconstruction, de 1944 à 1954
- l'industrialisation et l'exode rural, de 1954 à 1956
- la planification de l'aménagement, de 1966 à 1982
- la décentralisation et l'habitat social, de 1982 à 2000
- la loi SRU (Solidarité et Renouvellement urbain), le développement durable, les Grenelle 1 et 2 de l'environnement avec le PLU, de 2000 à nos jours.

Le P.A.D.D, étape indispensable vers le PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue l'apport essentiel et différenciateur entre le contenu du Plan d'Occupation des Sols (POS) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PADD est un document exprimant les objectifs et les choix de la collectivité locale quant au développement économique et social, à l'environnement et à l'urbanisme, à l'horizon de 10-20 ans.

D'autre part, sous l'égide du Département, les décideurs Ariégeois se sont engagés dans une démarche partenariale de développement durable prenant en compte 8 enjeux prioritaires départementaux :

- 1. limiter l'étalement urbain et contourner les centres-bourgs,
- 2. préserver les terres agricoles et les unités d'exploitation,
- 3. favoriser la mixité sociale de l'habitat,
- 4. économiser, rationaliser les réseaux et déplacements,
- 5. proposer une offre d'accueil qualitative cohérente avec le territoire pour les activités économiques et touristiques,
- 6. préserver les milieux naturels, valoriser les paysages,
- 7. prendre en compte les risques naturels,
- 8. favoriser l'économie des énergies ainsi que les énergies renouvelables.

Les acteurs du PLU sont nombreux*:

- le Conseil municipal et la population, premiers concernés,
- le bureau d'études,
- le Préfet et les services de l'Etat,
- le président du Conseil régional,
- le président du Conseil général,
- les présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres des Métiers, des Chambres d'Agriculture,
- le PNR (Parc Naturel Régional)
- les communes limitrophes et communautés de communes, consultées à leur demande, sur le projet de PLU arrêté.
- * suivant le principe de l'élaboration associée qui repose sur le fondement des articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme.

Infos flash

Une toute nouvelle convention vient d'être signée par la municipalité avec l'Association Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), concernant des appartements du centre ville. Plusieurs mètres carrés vont ainsi être rénovés, avec un accent mis sur les économies d'énergie et la réhabilitation de l'habitat insalubre.

Procédure d'élaboration du PLU

Tout commence avec la prescription de l'élaboration du PLU par délibération du Conseil municipal.

Les acteurs associés sont alors informés. Puis le travail d'élaboration démarre, parallèlement à la concertation avec la population. Deux mois au moins avant l'arrêt du dossier, se déroule un débat en Conseil municipal.

Le projet du PLU est arrêté par délibération du Conseil municipal.

On est alors passé de l'avant-projet à un projet complet et cohérent. Celui-ci est transmis aux personnes associées, aux



communes limitrophes et communautés de communes intéressées qui disposent de trois mois pour donner leur avis. Vient ensuite le moment de l'enquête publique avec éventuelle modification à l'issue de cette enquête. Enfin, le PLU peut être approuvé en conseil municipal.

A ce jour, la commune de Saint-Girons a déjà réalisé les premières étapes de mise en place de son PLU.

Concertation de la population

La concertation se fera durant toute la durée de l'étude. Les différents dossiers aux différents stades d'élaboration et jusqu'à l'arrêt du PLU seront à disposition en mairie, avec registre pour observations. Après avis dans la presse, le bulletin municipal participera aussi à l'information. Par ailleurs le projet PLU avant arrêt sera présenté en réunion publique.

Vous le voyez, l'élaboration du PLU est un moment privilégié qui permet une réflexion globale sur le territoire communal et qui vise à harmoniser les politiques d'aménagement et de protection. C'est tout l'art du compromis.

Dans un prochain numéro nous aborderons le contenu du PLU et la différence avec un POS.

Chiffres

La durée d'élaboration d'un PLU peut être variable mais est dans la pratique rarement inférieure à **24 mois**



Ils ont dit

« C'est la loi SRU du gouvernement Jospin, du 13 décembre 2000 qui a rénové en profondeur les outils de planification urbaine et remplacé notamment le POS par le PLU. C'est par délibération du 13 décembre 2010 que le Conseil municipal a décidé d'élaborer le PLU. Soit dix ans après la parution de la loi jour pour jour ! Ceci est peut-être un heureux présage» René Clerc, chef de Projet du PLU.

> La parole aux groupes de l'opposition

Je tiens à présenter mes meilleurs vœux à toutes les Saint-Gironnaises et tous les Saint-Gironnais. Vœux de bonheur qui demeure une idée neuve. Les difficultés de la vie nous imposent toujours plus de solidarité.

Nous allons définir dans les prochaines semaines les orientations budgétaires de la commune pour l'année à venir.

La situation qui se dégrade dans bien des domaines : emplois, pouvoir d'achat, services publics par une politique gouvernementale qui creuse les injustices ne pourra être compensée que par la seule action municipale.

Nous devons dans nos choix budgétaires éviter les dépenses inutiles pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins de nos concitoyens.

Tous ensemble pour Saint-Girons

Le groupe du Conseil municipal « Tous ensemble pour Saint-Girons » présente à tous les habitants ses meilleurs vœux pour l'année 2012. C'est d'abord des vœux de bonne santé bien sûr, de joie et de paix.

Mais il faut souhaiter en plus sur Saint-Girons la création d'emplois stables, et si possible bien rémunérés.

Peut-être aussi souhaiter que les promesses faites par certains élus locaux soient tout simplement tenues comme le désenclavement par la D. 117 jusqu'à Saint-Martory et être capable de trouver des repreneurs pour le site de l'usine de Lédar lamentablement abandonné malgré un plan de revitalisation de l'État de plusieurs millions d'euros.

Malgré tout ce qui va de travers à Saint-Girons, nous espérons que vous passerez une bonne année 2012.

Pour le groupe : Michel GRASA



> Infos en Couserans

Sport à l'honneur : les joueurs William Servat et Jean-Marc Doussain, ici avec le maire François Murillo à l'occasion de la remise des Trophées sportifs du Couserans 2011 (4^{ème} édition), le 19 décembre dernier salle Max Linder.

Tradition respectée: Noël des Aînés dans la salle polyvalente du Foirail, soirée du 17 décembre 2011.



> Aménagement

Des travaux pour vivre mieux

L'apparition de plusieurs nouvelles facettes de bâtiments ouverts au public attestent de la volonté de rajeunissement de la ville, en voici guelques exemples.

- > Le cinéma fait peau neuve : le chauffage de l'espace Max Linder a été remis à neuf. La salle sera désormais numérisée et équipée pour le cinéma 3D.
- > La bibliothèque sera entièrement informatisée à partir du mois d'avril. En attendant, elle reste ouverte au public durant les horaires habituels, uniquement la première semaine de chaque mois.
- > Le bureau de La Poste est en cours de rénovation et sera très bientôt opérationnel dans ses nouveaux locaux.



> Les travaux d'aménagement et d'élargissement du Chemin du Bousquet dans le quartier de Lédar, sont aujourd'hui terminés.

> Vie municipale

- > Dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Saint-Girons, une délibération a été prise pour assurer le transfert de la compétence de la ville de Saint-Girons à la communauté de communes de l'agglomération.
- > La convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant le contrat Enfance-Jeunesse a été renouvelée.
- > La convention d'adhésion au service de médecine préventive « hygiène et sécurité » du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège a été confirmée.

> A ne pas manquer.

samedi 11 février : loto du football club de Saint-Girons,

au parc des expositions <<

vendredi 2 mars : « Dans de beaux draps » spectacle de musiques et de contes, avec le groupe Maz'l Tov et la conteuse

Francine Soum, salle Max Linder. <<

samedi 3 mars : loto de l'amicale des donneurs de sang

bénévoles, au parc des expositions <<

mercredi 7 et jeudi 8 mars : concert marionettes High Dolls par l'opéra Pagaï, en collaboration avec L'Estive, salle Max Linder. <<

dimanche 11 mars : rencontre athlétisme poussins **<< jeudi 15 et vendredi 16 mars :** forum de l'Emploi,

au parc des expositions <<

samedi 17 mars : loto du handball club,

au parc des expositions <<

samedi 31 mars: nuit de la danse, au parc des expositions. <<

Retrouvez l'intégralité des événements de votre ville sur le site de la mairie, www.ville-st-girons.fr

Déroulement du recensement dans la ville de Saint-Girons

Du 19 janvier au 19 février

Plus de renseignements en Mairie

> Saint-Girons pratique

Horaires Mairie : *du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h30.*

> Tél. : **05 61 04 03 20**

Les élus reçoivent :

les premiers et troisièmes vendredis du mois de 14h à 17h. > Rendez-vous au **05 61 04 03 20**

Collecte des déchets verts (mercredi, jeudi et vendredi) Les 15, 16, 17 et 29 février

Les 1, 2, 14, 15, 16, 28, 29 et 30 Mars

> Renseignements au **05 61 66 14 13**

